

Handicap/ Accompagnement sexuel/ Formation/ Projet de loi

Vie affective et sexuelle – nouvelle formation de l'APPAS Comment dit-on « *avoir du plaisir* » en situation de dépendance ?

Erstein, le 27 juin 2015 – Cette semaine, l'APPAS organise la deuxième formation à l'accompagnement sexuel en France, à Merckwiller-Peschelbronn, en Alsace. Autour de six professionnels du juridique, de l'accompagnement sexuel, du paramédical et du médical, sept stagiaires, cinq femmes et deux hommes, vont découvrir des modules élaborés dans le but d'offrir à des personnes en situation de dépendance un service d'accompagnement à l'éveil corporel et sexuel adapté. Cette formation, unique en France, est l'initiative de l'association présidée par Marcel Nuss, auteur* et essayiste qui a fondé l'APPAS en 2013. Une démarche que complète un projet de loi également proposé par l'association à une quarantaine de parlementaire pour aboutir à la légalisation de l'accompagnement sexuel en France – à l'instar d'autres pays européens.

Former à l'accompagnement sexuel : une initiative inédite

Cette semaine, à Merckwiller-Peschelbronn, en Alsace, l'Association pour la Promotion de l'Accompagnement Sexuel (APPAS) organise la deuxième formation française à l'accompagnement sexuel à destination de personnes en situation de dépendance. Cette nouvelle formation est dispensée par six professionnels du juridique, de l'accompagnement à la personne, de l'accompagnement sexuel et du médical, à sept nouveaux stagiaires, cinq femmes et deux hommes, eux-mêmes issus de milieux professionnels variés. A l'issue de celle-ci, les stagiaires se verront remettre une attestation de suivi par les représentants de l'association. En octobre, l'Association pour la Promotion de l'Accompagnement Sexuel proposera à l'ensemble des stagiaires formés depuis mars un module d'approfondissement dans le champ très spécifique de l'accompagnement des couples et des personnes déficientes intellectuelles ou psychiques.

Chiffres clés :

2 formations
7 nouveaux stagiaires
20 stagiaires au total
50 candidatures reçues au total

Pour consulter le programme détaillé de la formation, [cliquer ici](#).

Vers un projet de loi en France ? Raccrocher avec le proxénétisme bénévole

Cette nouvelle formation est dans la continuité de la première édition qui avait également eut lieu en Alsace, en mars dernier, non sans connaître quelques rebondissements. Et pour cause, il n'existe toujours pas à ce jour de cadre légal pour l'accompagnement à la vie affective, sensuelle et sexuelle des personnes en situation de dépendance, contrairement à des pays voisins, tels que les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse ou encore le Danemark. Bien au contraire, le vote de la pénalisation des clients des professionnel(le)s du sexe se profile à l'horizon, compliquant ainsi un peu plus la tâche de l'APPAS.

Projet de loi - L'APPAS ne se contente pas de proposer une formation, elle souhaite que l'accompagnement sexuel et sensuel des personnes en situation de dépendance soit reconnu par le cadre législatif français. A ce titre, l'association a soumis à une quarantaine de parlementaires un projet de loi rédigé par Maître Caroline Zorn, avocate de l'APPAS, qui permettrait de reconnaître cette activité.

Pour prendre connaissance du projet de loi proposé par l'APPAS, [cliquer ici](#).



Marcel Nuss, Président de l'APPAS commente :

« L'APPAS veut susciter le débat autour de la reconnaissance de l'accompagnement à la vie intime, sensuelle et sexuelle des personnes en situation de dépendance. Nous ne voulons plus que des situations dramatiques soient supportées par des mères, des pères, des proches, au prétexte que la société refuse de voir la réalité en face. Notre combat repose sur le respect de l'individu – valide et non valide – de même qu'il place au centre la compréhension d'un être dans sa globalité : un être fait de sentiments, d'émotions, de chair et en quête de sens. »

D'autres enjeux, pour continuer de mettre en place des actions concrètes à destination de ses publics

En sus des formations qu'elle organise à l'attention d'accompagnants sexuels et des professionnels de l'accompagnement médico-social, les bénévoles de l'APPAS se mobilisent tout au long de l'année, autour de différentes actions telles que la mise en place de partenariats avec des associations européennes, l'organisation de colloques et de conférences. Sur la feuille de route de l'association à l'horizon 2016, la priorité c'est la recherche active de soutiens financiers de partenaires et de donateurs afin de pouvoir recruter des assistants et des formateurs référents sur l'ensemble de l'hexagone**, permettant à l'association de mettre en œuvre des programmes éducatifs, des groupes de paroles et de nouvelles actions à destination de ses publics, partout en France.

* Marcel Nuss revient sur la création de l'APPAS et sur ses différents combats menés en faveur de meilleures conditions de vie pour les personnes en situation de dépendance en France dans son autobiographie « En dépit du bon sens – histoire d'un têtard à tuba », préfacée par Michel Onfray, et parue le mai 2015 aux Editions de l'Éveil citoyen.

**A ce jour, l'APPAS est présente dans quinze régions, via autant de référents locaux. L'association, via sa coordinatrice et contact privilégié des référents locaux, continue de rechercher activement de nouvelles personnes prêtes à la représenter dans les régions non couvertes – notamment la région parisienne.

Liens utiles :



www.appas-asso.fr

Contacts Presse

Pôle communication

[0626687163](tel:0626687163) - [0681191282](tel:0681191282)

appas.asso@gmail.com - communicationappas@gmail.com

A propos :

L'Association pour la promotion à l'accompagnement sexuel a été fondée en septembre 2013 par Marcel Nuss, son actuel président. Depuis sa création, en septembre 2013, l'association milite en faveur de la réalisation de formations dédiées aux professionnels du médico-social, la mise en place de programmes éducatifs, d'information et de sensibilisation en direction des professionnels du secteur médico-social, des personnes en situation de handicap, de leurs proches, et l'organisation de groupes de paroles et la mise en place de partenariats avec des associations européennes.